

Série de fiches d'éducation financière

Payer avec ton argent



Idée originale



Réalisation

Chantale Audet et Amélie Bourret
Autrement dit – www.autrementdit.ca

Collaboration

- Lili Plourde, directrice générale d'Autisme Québec
- Association coopérative d'économie familiale (ACEF) de Québec
- Direction des programmes Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme, et Déficience physique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale

Illustrations

Charles-David Laflamme

Révision linguistique

David Rancourt

Graphisme

Stéphanie Rivet – Pulsation graphique

Cette fiche fait partie d'une série de fiches d'éducation financière. Les fiches sont gratuites et libres d'utilisation. Merci de les citer quand vous les utilisez.

Elles ont été rédigées en langage clair et simple pour en faciliter la compréhension et l'utilisation.

Un conseil pratique

Consultez la fiche *Introduction à la série de fiches d'éducation financière*. Elle vous donnera une vue d'ensemble de tous les thèmes abordés.

Comment citer cette publication

Autisme Québec. *Payer avec ton argent*.
Série de fiches d'éducation financière. Québec, 2020.

Remerciements

Cette série de fiches d'éducation financière a été conçue avec le soutien de nombreuses personnes. Ces personnes ont généreusement accepté de partager leur expérience pour choisir les sujets les plus pertinents, elles ont commenté les nombreuses versions rédigées et elles ont fait part de leurs suggestions tout au long du développement.

Un sincère merci à toutes ces personnes, donc, personnes autistes, parents, intervenants et spécialistes de la gestion des finances personnelles.

Plus spécifiquement :

Mathieu Bérubé-Le May, Christophe Comeau, Brigitte Coutu, Léonie Dancause, Madeleine Gagne, Francine Hamel, Charles-David Laflamme, Marie Lambert, Lucie Latour, Élisabeth Le May, Justin Matte, Andrée Paradis, Jean-François Picard, Laurent Rainville, Alain Rheault, Jacinthe Rochette, Anne Seigneur

Aussi, nous souhaitons remercier d'autres personnes qui ont jeté leur regard sur les fiches de façon ponctuelle. Elles se reconnaîtront sûrement !

Merci à l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) pour la subvention accordée dans le cadre du Programme de soutien aux organismes de promotion.

Ce projet a été réalisé grâce au soutien de l'Autorité des marchés financiers. Les informations, opinions et avis exprimés n'engagent que la responsabilité d'Autisme Québec. Un merci tout spécial à Camille Beaudoin, Nathalie Depocas et Valérie Sauvé.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2020
ISBN 978-2-925115-00-7



Payer avec ton argent

Cette fiche te renseignera sur différents moyens de payer tes achats et tes factures.

Tu en apprendras plus sur la façon de :

- 1. Payer avec de l'argent comptant**
 - 2. Payer avec ta carte de débit**
 - 3. Payer par débit préautorisé**
 - 4. Payer par virement Interac**
 - 5. Payer avec PayPal**
 - 6. Payer par chèque**
-

1

Payer avec de l'argent comptant

L'argent comptant est une façon pratique de payer. Tu as l'argent avec toi et tu peux voir concrètement combien tu as. Tu peux retirer un montant au guichet automatique ou à un comptoir de ton institution financière.

Quand tu choisis de payer comptant et que tu ne donnes pas le montant exact, assure-toi de recevoir l'argent qu'on te doit. Par exemple, si tu achètes quelque chose qui coûte 12,50 \$ et que tu donnes un 20 \$, tu devrais recevoir 7,50 \$.

Développer le réflexe de compter l'argent qu'on te remet est une bonne habitude à prendre. Il peut parfois y avoir des erreurs.

S'il y a une erreur, tu ne dois pas hésiter à le dire avant de remettre ton argent dans ton portefeuille. On doit te remettre le montant qui t'est dû.



Payer comptant est une bonne façon de suivre tes dépenses puisque cela te permet de voir exactement le montant d'argent dont tu disposes.

Bon à savoir

Utiliser ta carte de débit est une façon pratique de payer. En fait, c'est une solution de rechange au paiement en argent comptant.



2

Payer avec ta carte de débit

La carte de débit est un moyen sécuritaire de payer tes achats.

Quand tu paies avec ta carte de débit, le montant de ton achat est automatiquement retiré de ton compte. Tu dois donc t'assurer d'avoir le montant nécessaire dans ton compte pour faire ton achat.

La plupart des commerces acceptent la carte de débit.

Pour en savoir plus...

Consulte la fiche *Comprendre la carte de débit* pour en apprendre davantage sur les façons de l'utiliser.

3

Payer par débit préautorisé

Comme le nom l'indique, avec cette façon de payer, tu autorises une compagnie ou une autre organisation à prendre automatiquement le montant que tu lui dois dans ton compte, à la fréquence convenue (par exemple, toutes les 2 semaines ou chaque mois).

Le débit préautorisé est une façon pratique de payer des factures qui reviennent régulièrement. Tu t'assures ainsi de les payer toujours avant la date limite et d'éviter les frais de retard. En plus, tu n'auras pas à y penser !

Un bon truc

Pour être certain de toujours payer tes factures à temps, demande à ton institution financière de t'ouvrir un deuxième compte chèques. Ensuite, utilise ce compte seulement pour payer tes factures.

Le truc, c'est de virer dans ce deuxième compte l'argent que tu dois garder pour payer tes factures.



Comme pour les paiements avec ta carte de débit et les chèques, quand tu paies par débit préautorisé, tu dois t'assurer que le montant de ton paiement est disponible dans ton compte.

Si le montant n'est pas là au moment du prélèvement, des frais très élevés te seront facturés par ton institution financière et peut-être aussi par la compagnie qui devait recevoir ton paiement.

4

Payer par virement Interac

Le virement Interac est une façon facile de payer certains services ou ton loyer, ou encore de rembourser quelqu'un qui t'a prêté de l'argent.

Comme avec ta carte de débit, l'argent est tout de suite retiré de ton compte.

Ce type de virement permet de transférer de l'argent à quelqu'un sans avoir besoin de ses renseignements financiers personnels. En fait, tu n'as qu'à connaître son adresse courriel ou son numéro de téléphone cellulaire.

Pour payer ainsi, tu dois te rendre sur le site Internet ou dans l'application mobile de ton institution financière et cliquer sur «Virement Interac» ou sur «Virement par courriel ou texto». Ensuite, tu n'auras qu'à suivre quelques consignes simples.

Avant d'utiliser le virement Interac, demande à la personne si elle accepte de se faire payer ainsi. Assure-toi aussi qu'elle est au courant que tu vas lui envoyer de l'argent.

Bon à savoir

Si tu préfères ne pas utiliser ta carte de débit ou tes chèques, le virement Interac est une façon simple de payer.



5

Payer avec PayPal

PayPal te permet de faire des achats en ligne sans avoir à révéler tes renseignements financiers personnels, comme le numéro de ta carte de crédit ou ton numéro de compte.

En fait, tu crées un compte chez PayPal et tu donnes, uniquement à PayPal, tes renseignements financiers personnels.

Ensuite, quand tu magasines en ligne, tu utilises le bouton PayPal pour payer. Tu n'as qu'à entrer ton adresse courriel et un mot de passe pour que ton paiement s'effectue. Tu n'as donc pas besoin d'inscrire tes coordonnées bancaires.

Tu peux aussi utiliser PayPal pour faire un virement d'argent à quelqu'un.

Payer avec une carte de crédit

Une carte de crédit est aussi un moyen de payer pour des achats, mais avec de l'argent emprunté.

En fait, au moment de payer, c'est la compagnie de la carte de crédit qui paie le commerçant.

Si tu souhaites en savoir plus, tu peux lire la fiche *Comprendre la carte de crédit*.

6

Payer par chèque

Si tu as un compte chèques, tu as la possibilité d'avoir un carnet de chèques personnels. Bien que les chèques soient de moins en moins utilisés, ils sont parfois pratiques.

Les chèques sont utilisés pour payer le logement, par exemple. Certains organismes préfèrent aussi être payés par chèque pour leurs services.

Il est très rare toutefois que les chèques soient acceptés dans les commerces. C'est donc une bonne idée de vérifier si les chèques sont acceptés avant de choisir ce mode de paiement.

Comme pour le paiement avec ta carte de débit, quand tu paies par chèque, tu dois t'assurer que le montant de ton paiement est disponible dans ton compte.

Pour en savoir plus...

La fiche *Comprendre le chèque* offre plus d'information et te montre même comment en remplir un.

À retenir

- Il existe différents moyens de payer.
- Chacun a des avantages et des inconvénients.
- À toi de voir quels sont les moyens les plus pratiques pour toi :
 - Selon les situations
 - Selon tes habitudes de consommation